

# COMPTE RENDU

## 4<sup>ème</sup> Réunion Comité de quartier du Moulin

### Mardi 31 octobre 2023

**Étaient présents :** Mme. CORNU (élue référente), M. DUPUIS (agent de la ville), M. DURRENBACH, Mme. GEOFFROY, Mme. GREGIS, M. MORARD, Mme. PAUGET, Mme. SCOTTO,

**Excusés :** Mme. BARANDON,

**Absents :** Mme. Corbeau, Mme. NDONG, Mme. NICOLAS, Mme. STEPANEK

#### Sujets abordés en séance dans l'ordre :

1. **Pigeons et nuisibles :** constat de prolifération des pigeons au sein de la résidence- Sujet de responsabilité de chacune des tranches du Moulin (Conseils syndicaux) et/ou de l'AFU. Intervention fauconnier ou installations dissuasives à solliciter auprès des Conseils syndicaux de chacune des tranches du Moulin
2. **L'avenue des Rêts et Allée des Sapins :** Considérant que les réponses apportées sont incomplètes, l'ensemble des représentants du comité de quartier revient sur les sujets suivants selon domaine de compétence (Mairie ou Territoire)

#### **1.1 Compétences Mairie et Service Municipaux :**

- Demande d'abribus à triple parois et banc à chaque arrêt de la ligne (deux sens de/vers La Varenne)  
Sapins => Retz => Gymnase => Franprix  
Certains abribus ont été rénovés dans le cadre du nouveau marché et certains ont été créés (Moulin à vent)- Il manque notamment Centre Commercial du Moulin  
**Pour action : mairie -dans le cadre du renouvellement du marché des mobiliers urbains- Echéance souhaitée : avant la fin de l'hiver**
- **Mise en place de poubelles dans chaque abribus (nouveau)**
- Bornes recharge électriques : déploiement de bornes électriques sur la commune. Le quartier du Moulin souhaite être intégré dans le plan de déploiement de la Commune **indépendamment** des travaux prévus dans le champ de compétence du Territoire
- Demande d'installation de 2 ou 3 réverbères ou de bornes lumineuses supplémentaires **au début de l'Allée des Sapin** ; le Comité de quartier insiste pour que cette demande soit de nouveau évaluée et prise en compte. Sentiment d'insécurité et/ou, risque de chute partagés par les dames présentes fréquentant ce bout d'allée tôt le matin ou tard le soir.  
Quelle est la motivation du rejet de cette demande par les services techniques ?  
**Quelles sont les contraintes techniques motivant rejet de la demande ?**  
Nous soulignons que l'avenue des Sapins est indépendante du projet d'aménagement de l'avenue des Rêts et refusons que nous soit opposé ce projet dont nous ne connaissons toujours pas le contenu  
**Envisager autre mode d'éclairage type énergie solaire ou bornes lumineuse (basses)**  
*Voir par exemple photo de petits luminaires installés devant 2 Avenue Gabriel Faure (source Mme Scotto)*

#### **1.2 Etude de réaménagement de l'Avenue des Retz :**

Prévu dans le cadre Plan pluri annuel de la rénovation des rues (compétence Territoriale - Grand Paris Sud Est Avenir)

*Toujours pas d'échéancier annoncé en séance- Pas de détail sur les postes de rénovation et le contenu final- Nous ne pouvons pas évaluer si nos demandes récurrentes ont été prises en compte- Il suffit de nous expliquer ce qui est/sera retenu Nous demandons à être associés à la présentation de ces travaux ainsi qu'à l'échéancier et considérons que la Mairie est notre seul interlocuteur pour relayer les informations sur cet investissement.*

**Pour rappel :**

- **Demande de déplacement des ralentisseurs installés à la demande de la copropriété** aujourd'hui situés devant sorties de parking des 7 et 23 Ravel- attention contrainte des arrêts de Bus entre le 07 et le 17
- **Demande d'aménagement du trottoirs côté ARIZO et demande de places de stationnements supplémentaires** : sécuriser le déplacement des usagers de la ligne de bus CE ce projet est en partie conditionné par rachat bande de terrain à Copropriété du Moulin (action en cours de la mairie auprès de l'AFU)
- **Demande de Bornes recharge électriques (voir plus haut)** en complément de celles mises en place par la Mairie  
Nous comprenons également que certaines bornes électriques peuvent être étudiées dans le cadre du projet de réaménagement des parkings mené par AFU du Moulin

M. DUPUIS pensais que GPSEA est était déjà rentré en contact avec la copropriété du Moulin concernant le rachat d'une parcelle pour le réaménagement de l'avenue des Rets « en fait c'est la ville a déjà échangé » avec la présidente de l'AFU à ce sujet, chacun peut se rapprocher de l'AFU pour en savoir plus et également de GPSEA pour avoir plus d'information, à date la ville n'a pas plus d'information concernant la date de début des travaux et non plus sur le contenu du projet, nous allons solliciter le service de la voirie de la ville pour savoir s'ils ont de nouveaux éléments de la part de GPSEA ou qu'ils les relancent pour en avoir.

### 3. **Mise en place d'un miroir au niveau de la sortie de parking F dangereuse et compliquée sur l'avenue du Moulin à Vent** (manque de visibilité des véhicules sortants).

Suite 3<sup>ème</sup> refus des Services Techniques Municipaux, le Comité de Quartier a précédemment proposée (voir 2<sup>ème</sup> compte rendu de ce Comité de Quartier) de matérialiser par des lignes jaunes l'interdiction de stationner hors des emplacements prévus et renouvelle son souhait de verbalisation des contrevenants. Cette sortie est confirmée comme dangereuse en direction du Centre Commercial du Moulin (les véhicules engagés ne voient pas et ne sont pas vus). Enfin, le Comité renouvelle son invitation aux Services Techniques de **vérifier sur place la visibilité à hauteur des conducteurs.**

#### 4. **Divers :**

- Nettoyage de l'avenue des Rets : paraît peu nettoyée et débarrassée des mauvaises herbes et graviers- A quelle fréquence passe la balayeuse ?  
Pour rappel ne pas hésiter à utiliser l'application « Chennevières je signale » ou appeler directement Mr Dupuis dès constat photos à l'appui des zones nécessitant nettoyage.
- **Demande de mise en place d'un composteur au niveau des jardins partagés** : hors compétence Mairie- L'Association des Jardins du Moulin pas intéressée- L'AFUL semble ne pas non plus envisager de gérer un composteur collectif au sein de la résidence du Moulin. Mme Scotta rappelle la loi du 10 février 2020 de lutte contre le gaspillage rendant obligatoire le compostage des biodéchets individuel et/ou collectifs à partir de 2024- A suivre....
- **Qualité de l'eau** : information communiquée par SEDIF